

## CLUB DES SITES TOURISTIQUES DU GARD

Le Club des sites touristiques du Gard réunit les professionnels qui ont une volonté commune de travailler en synergie pour le développement du tourisme gardois, et proposer une offre touristique diversifiée et de qualité



### OBJECTIFS

Le Club c'est avant tout une organisation bien structurée forte de presque quinze années d'expérience avec une volonté commune de travailler en synergie pour le développement du tourisme gardois, et proposer une offre touristique diversifiée et de qualité.

Le club met en place des actions de promotion, répond aux besoins précis de ses membres et les accompagne dans la qualification de leur offre.

C'est un observatoire économique de la profession, un lieu d'information, d'échange, de partage et de développement, où chacun emmène son expérience et son point de vue dans un parfait esprit de transparence et de convivialité.



### PUBLIC CONCERNÉ

Sites touristiques du département du Gard (musées, parcs à thème, sites historiques, jardins et sites naturels, etc.) justifiant d'une inscription au registre du commerce et des sociétés ou étant une association à caractère économique ou un établissement public proposant des visites payantes.



### NATURE DE LA PRESTATION

L'animateur du club prend en charge la gestion administrative et le suivi du plan d'actions annuel. Il pilote entre autres, la réalisation d'une brochure promotionnelle, la mise en place des divers partenariats avec la presse et le réseau de prescripteurs, la gestion de la communication interne, au sein du club, grâce à une plateforme collaborative, mais également externe, au moyen d'un site web, de campagnes publicitaires et d'une présence sur les réseaux sociaux.

Il organise des journées thématiques articulées autour d'exposés d'intervenants experts, un voyage d'étude pour échanger idées et bonnes pratiques avec d'autres dirigeants de sites touristiques

Le club est piloté par la CCI Gard, l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques du Gard et la Fédération des Offices de Tourisme et Syndicat d'Initiative du Gard.



### COMMENT EN BÉNÉFICIER

Pour être membre du club, chaque site doit assurer un nombre d'entrées annuelles d'au moins 3 000 visiteurs et être agréé par le conseil d'administration. Lors de son adhésion, il s'engage à contribuer à la valorisation de l'image du club, à promouvoir les autres sites membres, à participer et à s'investir dans les actions collectives, à entreprendre une démarche de labélisation Qualité portée par le club, à contribuer au bon fonctionnement des partenariats mis en place et à régler une cotisation annuelle.



## COÛT

Cotisation annuelle : **de 625 € à 900 € selon le nombre de visiteurs annuel accueillis.**

\*tout nouvel adhérent doit s'acquitter d'un droit d'entrée au club de 100 €



## INFORMATIONS PRATIQUES

Site Internet du club : [www.sites-touristiques-gard.fr](http://www.sites-touristiques-gard.fr)



## CONTACT

**Stéphanie VILLESSOT**

04 66 879 915

Vous souhaitez en savoir plus sur ce produit ?

N'hésitez pas à remplir le formulaire en cliquant sur "Demande de renseignements", nous nous engageons à vous répondre dans les plus brefs délais.